

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_12**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Demande de subvention
au titre du poste de chef de
projet PVD-OPAH-RU (
prolongation du dispositif
jusqu'au 31/12/2027)**

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ- BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

Monsieur Lionnel ROBERT, Président, expose à l'Assemblée :

Le directeur de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT) a informé les préfets le 29 juin dernier à l'occasion du congrès de l'Association des petites villes de France, que Madame Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, a annoncé la poursuite du programme « Petites Villes de Demain » en 2027. Si les modalités de cette prolongation doivent être précisées par voie de circulaire, il est d'ores et déjà proposé aux territoires porteurs d'un poste de chef de projets Petites villes de demain, d'instruire les demandes de subventions pour le financement de leur poste.

Pour rappel, pour la mise en œuvre des deux conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire et d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouveau Urbain sur le centre des Vans, et conformément à la délibération D2024-5-10 du 17-06-2024, il a été acté qu'une partie de l'ingénierie serait internalisée pour le suivi de ces dispositifs, moyennant un financement à hauteur de 75% (ANAH 50% et ANCT 25%). Il a également été convenu d'un commun accord, la répartition entre la Communauté de communes et la commune des Vans sur le reste à charge d'environ 13 750€ : 25% pris en charge par la Communauté de communes et 75% pris en charge par la commune des Vans, compte-tenu du volet Renouveau Urbain et des actions prévues dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Afin de permettre la finalisation de cette demande de financement, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la demande de subvention au titre de l'année 2027, pour le poste de chef de projet Petites villes de demain-OPAH-RU, en anticipation des circulaires nationales.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le Président, Monsieur Lionnel ROBERT à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ardèche, au titre de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et de l'Agence Nationale

pour la cohésion des territoires, pour un montant total de 75% de subventions sur une dépense liée de 55 000€, correspondant au financement du poste chef de projet Petite Ville de Demain pour une année supplémentaire, soit du 01/12/2026 au 30/11/2027,
AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_12-DE

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le